



L'Anatomie de l'Etat

Par Murray N. Rothbard

Introduction

Les gens sont souvent ambivalents quant à leur attitude envers l'Etat. Bien qu'il y ait une suspicion profonde et juste à l'encontre de l'Etat, accusé de mettre à mal leurs intérêts, il y a aussi un sentiment général - à tout le moins dans les démocraties - selon lequel l'Etat existe pour fournir des fonctions essentielles et utiles aux citoyens. Murray Rothbard n'a pas ce point de vue. L'Etat ne "représente" pas ses citoyens, il les vole au contraire, par l'usage de son monopole de la force sur le territoire placé sous sa juridiction. Peu disposé à créer de la richesse par des moyens naturels (la production et l'échange volontaire), l'Etat fournit un moyen relativement sûr de confiscation de la propriété des citoyens, via des groupes parasites.

Rothbard montre que l'Etat maintient son pouvoir en fournissant à ces groupes un intérêt économique qui assure leur survie. C'est particulièrement vrai des intellectuels qui fournissent aux dirigeants des justifications sur l'existence de l'Etat, et sur le fait que les citoyens ne pourraient pas vivre sans lui. Nous devons être dirigés car Dieu a dit que c'était nécessaire, car nos dirigeants sont justes ou sages, ou, au XXe siècle, parce qu'il faut quelqu'un pour planifier l'économie.

Rothbard détaille longuement les difficultés rencontrées lorsqu'on cherche à contrôler le pouvoir de l'Etat. Il montre par exemple comment la démocratie parlementaire, qui a été instituée pour servir de frein et de limite au pouvoir absolu de la monarchie, a été pervertie en allié majeur de l'Etat. Comme le disait Herbert Spencer, la monarchie de droit divin a été remplacée par le parlementarisme de droit divin, et les prétentions du parlement ne sont pas moins exigeantes que celles de l'ancien pouvoir. Tout ceci mène Rothbard à la conclusion que "le problème de l'Etat est évidemment aussi loin d'être résolu qu'il peut l'être".

Ce n'est pas un hasard si le siècle le plus meurtrier de l'histoire a coïncidé avec la renaissance de la croyance en le pouvoir de l'Etat. Les libéraux et libertariens pensent qu'une appréciation générale de la nature prédatrice du pouvoir d'Etat est la méthode la plus sûre pour contenir cette tendance, et pour poursuivre le travail commencé par les anti-étatistes des XVIIe - XIXe siècles. C'est dans cette optique que nous vous proposons, pour la première fois en français, ce texte majeur de Rothbard.

Fabrice Ribet

Ce que l'Etat n'est pas

L'Etat est presque universellement considéré comme une institution de service social. Quelques théoriciens vénèrent l'Etat comme s'il était l'apothéose de la société ; d'autres le considèrent comme une aimable,

bien que souvent inefficace, organisation destinée à atteindre les buts sociaux ; mais presque tous le considèrent comme le moyen nécessaire pour réaliser les buts de l'humanité, le moyen qui peut s'opposer au « secteur privé » et par conséquent qui peut souvent gagner contre lui cette concurrence des ressources. Avec l'avènement de la démocratie, l'identification de l'Etat à la société a redoublé,

jusqu'à ce qu'il soit devenu usuel d'entendre des assertions qui pourtant violent pratiquement tous les principes de la raison et du bon sens, du genre « *nous sommes le gouvernement* ». Le terme collectif « nous » a permis à un camouflage idéologique d'être placé au-dessus de la réalité de la vie politique. Si « *nous sommes le gouvernement* », alors tout ce qu'un gouvernement fait à un individu est non seulement juste et non tyrannique, mais au surplus « volontaire » de la part de l'individu concerné. Si le gouvernement a contracté une dette publique énorme, qui doit être remboursée en imposant un groupe au profit des autres, la réalité de ce fardeau est obscurcie par ceux qui disent : « nous la devons nous-mêmes » ; si le gouvernement réquisitionne un homme, ou le jette en prison pour opinion dissidente, alors on estimera que cet homme fait cela « à lui-même » et, qu'en conséquence, rien de malveillant ne s'est produit. Avec un tel raisonnement, aucun juif assassiné par le gouvernement nazi n'aurait été *réellement* assassiné ; au lieu de cela, les Juifs se seraient donc « suicidés », puisqu'ils *étaient* le gouvernement (lequel a été démocratiquement élu), et, en conséquence, tout ce que le gouvernement a fait aux Juifs était issu de leur propre volonté. Personne ne pense à discuter ce point, pourtant une écrasante majorité de nos contemporains défendent une telle erreur, à un plus ou moins grand degré.

Nous devons donc souligner que « nous » ne sommes pas le gouvernement ; le gouvernement n'est pas « nous ». Le gouvernement, dans aucun sens du terme, « ne représente la majorité du peuple »¹ et, même si tel était le cas, même si 70 % des personnes décidaient d'assassiner les 30 % restants, ceci resterait un meurtre et ne pourrait jamais être un suicide volontaire de la part de la minorité². Aucune métaphore organiciste, aucune argutie non pertinente telle que « nous sommes tous la partie de quelqu'un d'autre », ne doit être autorisée pour ne pas obscurcir ce fait de base.

¹ Nous ne développerons pas ici les nombreux problèmes et erreurs qui ont cours sur la démocratie. Je dirai simplement dans cette note que le véritable « représentant » d'un individu doit toujours respecter les ordres de celui-ci, ne peut agir contre ses intérêts ou ses vœux, et peut être écarté à tout moment. Il est clair que le « représentant », au sens que ce terme a dans une démocratie, ne peut jamais accomplir de telles fonctions d'agence, qui sont au contraire les seules en harmonie avec une société libertarienne.

² Les sociaux-démocrates répliquent souvent que le choix de la démocratie – la logique des règles choisies par la majorité – implique que la majorité doit laisser certaines libertés à la minorité, parce que la minorité pourrait un jour (re)devenir majorité. Indépendamment d'autres défauts, cet argument ne tient évidemment pas lorsque la minorité ne peut pas devenir la majorité, par exemple, quand la minorité est issue d'un groupe racial ou ethnique différent de la majorité.

Par conséquent, si l'Etat n'est pas « nous », si ce n'est pas la « famille humaine » se réunissant pour décider des problèmes mutuels, si ce n'est pas une réunion de loge ou un club, qu'est-ce que c'est ? En réalité, l'Etat est cette organisation qui, dans l'ordre social, essaye de maintenir un monopole de l'usage de la force et de la violence sur un secteur territorial donné ; en particulier, c'est la seule organisation dans la société qui tire sa richesse pas non de contributions ou de paiements volontaires versés en contrepartie de services fournis, mais de la coercition. Tandis que les individus ou les entreprises obtiennent leur revenu par la production des marchandises et des services, ou par la vente paisible et volontaire de ces marchandises et services à d'autres agents, l'Etat s'enrichit par l'utilisation de la contrainte ; c'est-à-dire par l'utilisation et la menace de la prison ou par la baïonnette³. Ayant employé la force et la violence pour obtenir son revenu, l'Etat continue ensuite, en règle générale, en réglant et dictant les autres actions de ses différents sujets. On penserait que la simple observation du fonctionnement de tous les Etats à travers l'histoire et la surface du globe serait une preuve suffisante de cette affirmation ; mais le miasme du mythe a pesé si longtemps sur l'activité de l'Etat qu'un décorticage est nécessaire.

Ce qu'est l'Etat

L'homme est venu au monde nu, et a du s'employer à apprendre comment prendre possession des ressources données par la nature, et comment les transformer (par exemple, en investissant du « capital »), en les multiples endroits où les ressources peuvent être employées pour la satisfaction de ses désirs et l'amélioration de son niveau la vie. La seule manière par laquelle l'homme peut faire ceci est par l'utilisation de son esprit et de son énergie à transformer des ressources (c'est la « production »), et par l'échange de ces produits contre des produits créés par d'autres. L'homme a constaté que, par le processus de l'échange volontaire et mutuel, la productivité, et par conséquent le niveau de vie de tous les

³ "Le frottement ou l'antagonisme entre la sphère privée et publique a été intensifié dès la début par le fait que (...) l'Etat avait vécu sur un revenu qui était produit dans la sphère privée pour des buts privés, et a été détourné de ces buts par la force politique. La théorie qui interprète les impôts par analogie des droits de club ou de l'achat du service, d'un docteur par exemple, montre seulement à quelle distance éloignée cette partie des sciences sociales se trouve des habitudes scientifiques de l'esprit.", Joseph A. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1961, trad. G. Fain. Voir également Murray N. Rothbard, "The Fallacy of the Public Sector" *New Individualist Review*, (Summer 1961) : 3ff.

participants à l'échange, peuvent augmenter énormément. La seule façon « naturelle » pour que l'homme survive et puisse s'enrichir est donc qu'il emploie son esprit et son énergie à s'engager dans le processus de production et d'échange. Il fait ceci, en premier lieu, en trouvant les ressources naturelles, et puis en les transformant (« en mélangeant son travail » à elles, comme disait Locke), pour en faire sa *propriété* individuelle ; ensuite en échangeant cette propriété contre la propriété que d'autres ont obtenu pareillement. Le chemin social dicté par la nature de l'homme est donc le chemin des « droits de propriété » et du « marché libre » de l'échange de tels droits. Par ce chemin, les hommes ont appris comment éviter les méthodes de la « jungle », qui consistent à combattre pour s'emparer de ressources rares et finies, de sorte que A puisse seulement les acquérir aux dépens de B et, au lieu de cela, ils ont énormément multiplié ces ressources grâce à des productions et des échanges, paisibles et harmonieux.

Le grand sociologue allemand Franz Oppenheimer a précisé qu'il y a deux manières, exclusives l'une de l'autre, d'acquérir de la richesse ; la première est la manière décrite ci-dessus de la production et de l'échange, qu'il a appelé « la voie économique ». L'autre manière est plus simple parce qu'elle n'exige pas la productivité ; c'est la manière de l'accaparement des marchandises d'une autre personne, ou de ses services, par l'utilisation de la force et de la violence. C'est la méthode de confiscation unilatérale, du vol de la propriété des autres. C'est la méthode qu'Oppenheimer a nommé « la voie politique » d'accroissement de la richesse. Il devrait être clair que l'utilisation pacifique de la raison et de l'énergie dans la production est la voie « naturelle » pour l'homme : ce sont les conditions de sa survie et de sa prospérité sur cette terre. Il devrait être également clair que le moyen coercitif et exploiteur est le contraire de la loi naturelle ; il est parasitaire car, au lieu d'ajouter à la production, il en soustrait. « La voie politique » siphonne la production au profit d'un individu ou d'un groupe parasite et destructeur ; et ceci réduit non seulement le nombre des producteurs, mais abaisse également l'incitation du producteur à produire au-delà de sa propre subsistance. En fin de compte, le voleur détruit même sa propre subsistance en réduisant ou en éliminant la source de son propre approvisionnement. Mais il y a plus encore que cela ; même dans le court terme, le prédateur agit à l'encontre de sa propre nature d'homme.

Nous sommes maintenant en mesure de répondre plus précisément à la question : qu'est-ce que l'Etat ? L'Etat, selon les mots d'Oppenheimer, est l' « organisation de la voie politique » ; c'est la systématisation du processus prédateur sur un territoire donné⁴. Le crime, au mieux, est sporadique et incertain ; le parasitisme est éphémère, et la ligne de conduite coercitive et parasitaire peut être contestée à tout moment par la résistance des victimes. L'Etat fournit un canal légal, ordonné et systématique, pour la prédation de la propriété privée ; il rend certain, sécurisé et relativement « paisible » la vie de la caste parasitaire de la société⁵. Comme la production doit toujours précéder la prédation, le marché libre est antérieur à l'Etat. L'Etat n'a été jamais créé par un « contrat social » ; il est toujours né par la conquête et par l'exploitation. Le paradigme classique est celui d'une tribu de conquérants, qui pille et assassine les tribus conquises, et qui décide de faire une pause, car elle se rend compte que le temps de pillage sera plus long et plus sûr, et la situation plus plaisante, si les tribus conquises étaient autorisées à vivre et à produire, les conquérants se contentant d'exiger comme règle en retour un tribut régulier⁶. La naissance d'un Etat peut être illustrée comme suit : du haut des collines de Syldavie du Sud, un groupe de bandit parvient à obtenir le contrôle physique du territoire, et finalement le chef de clan se proclame « roi du gouvernement souverain et

⁴ « Il y a deux moyens fondamentalement opposés par lequel l'homme, ayant besoin de sa subsistance, est poussé à obtenir les moyens nécessaires pour satisfaire ses désirs. Ce sont le travail et le vol, son propre travail et l'appropriation de la force de travail par d'autres. (...) Je propose dans la discussion suivante d'appeler son propre travail et l'échange équivalent à son propre travail contre le travail d'autres, « la voie économique » de satisfaction du besoin, tandis que l'appropriation non récompensée du travail des autres s'appellera « la voie politique ». (...) L'Etat est une organisation de la voie politique. Aucun Etat ne peut naître, par conséquent, tant que la voie économique n'a pas créé un nombre défini de biens pour la satisfaction des besoins, lesquels biens peuvent être emportés ou accaparés par le vol guerrier », Franz Oppenheimer, *The State* (New York, Vanguard Press, 1926) pp. 24-27.

⁵ Albert Jay Nock a écrit vivement que « l'Etat clame et exerce le monopole du crime (...) Il interdit le meurtre privé, mais lui-même organise le meurtre à une échelle colossale. Il punit le vol privé, mais lui-même fait main basse sans scrupule sur tout ce qu'il veut, qu'il s'agisse de la propriété d'un citoyen ou d'un étranger. », Nock, *On Doing the Right Thing, and Other Essays* (New York, Harper and Bros., 1929), p. 143; cité in Jack Schwartzman, "Albert Jay Nock—A Superfluous Man," *Faith and Freedom* (December, 1953): 11.

⁶ « Qu'est-ce, alors, que l'Etat comme concept sociologique ? L'Etat, dans sa genèse (...) est une institution sociale, imposée par un groupe victorieux d'hommes sur un groupe défait, avec le but unique de régler la domination du groupe victorieux sur le groupe défait, et de se protéger contre la révolte intérieure et les attaques de l'étranger. Téléologiquement, cette domination n'a eu aucun autre but que l'exploitation économique du vaincu par les vainqueurs. », Oppenheimer, *The State*, p. 15. Et Bertrand de Jouvenel ajoute : « L'Etat est essentiellement le résultat des succès réalisés par une bande des brigands, qui se superpose à de petites et distinctes sociétés. », *Du Pouvoir*, p. 100-101.

indépendant de Syldavie du Sud » ; et, si lui et ses hommes ont une force suffisante pour maintenir cette règle pendant un moment (en catimini !), un nouvel Etat aura joint la « famille des nations », et les anciens chefs bandits auront été transformés en noblesse légale du royaume.

Comment l'Etat se maintient

Une fois qu'un Etat a été établi, le problème de la caste dirigeante est de savoir comment maintenir son joug⁷. Tandis que la force est le mode de fonctionnement de l'Etat, son problème fondamental et de longue haleine est d'ordre idéologique. Afin de perdurer, n'importe quel gouvernement (pas simplement un gouvernement « démocratique ») doit avoir l'appui de la majorité de ses sujets. Cet appui, il faut le souligner, n'a pas besoin d'être un enthousiasme actif ; il peut être une résignation passive, comme s'il s'agissait d'une loi de la nature inévitable. Mais ceci reste un appui, dans la mesure où il s'agit de l'acceptation d'une certaine façon d'être ; car autrement la résistance active de la majorité du public pourrait l'emporter sur la minorité constituée par les hommes de l'Etat. Puisque la prédation doit être maintenue au-delà de l'excédent de la production, il est nécessairement vrai que la classe constituant l'Etat - la bureaucratie et la noblesse - doit être une minorité plutôt petite dans le pays, bien qu'elle puisse, naturellement, acheter des alliés parmi des groupes importants de la population. Par conséquent, la principale tâche des législateurs doit toujours être de s'assurer l'acceptation active ou résignée de la majorité des citoyens^{8 9}.

Naturellement, une méthode pour s'assurer l'appui est celle qui consiste à créer des droits

⁷ Sur la distinction cruciale entre la « caste », un groupe ayant des privilèges et dont les fardeaux sont imposés ou garantis par l'Etat, et le concept marxiste de « classe sociale », voir Ludwig von Mises, *Theory and History* (New Haven, Yale University press, 1957), p. 112 et suivantes.

⁸ Une telle acceptation, naturellement, n'implique pas que la règle d'Etat est elle-même « volontaire » ; même si l'appui de la majorité est actif et désireux, cet appui n'est pas unanime pour chaque individu.

⁹ Que chaque gouvernement, peu importe son caractère « dictatorial » sur les individus, doive s'assurer d'un tel appui a été démontré par des théoriciens politiques pénétrants tels que Étienne de la Boétie, David Hume, et Ludwig von Mises. Ainsi, cf. David Hume, « des premiers principes du gouvernement », dans les *Essais littéraires, moraux et politiques* (Londres, Warde, Locke, et Taylor, e.d.), p. 23 ; Étienne de la Boétie, *Anti-Dictateur* (New York, Columbia University Press, 1942), p. 8-9 ; Von Mises, *L'Action Humaine* (Auburn, Alabama, Institut von Mises, 1998), p. 188 et suivantes. Pour plus d'éléments sur la contribution à l'analyse de l'Etat par La Boétie, voir Oscar Jaszi et John D. Lewis, *Against the Tyrant* (Glencoe, Illinois : The Free Press, 1957), p. 55-57.

acquis. En effet, le Roi seul ne peut pas régner ; il doit avoir un groupe considérable de sectateurs qui apprécient les à-côtés et les petits bénéfices des règles établies, par exemple les membres de l'appareil d'Etat, tels que la bureaucratie à plein temps ou la noblesse établie¹⁰. Mais ceci n'assure toutefois qu'une minorité de défenseurs zélés, et même l'achat essentiel des appuis par des subventions et d'autres concessions de privilèges ne permet pas toujours d'obtenir le consentement de la majorité. Pour obtenir cette acceptation pourtant essentielle, la majorité doit être persuadée par l'idéologie que leur gouvernement est bon, sage et, au moins, inévitable, et certainement meilleur que d'autres solutions de rechange imaginables. Promouvoir cette idéologie parmi le peuple est la tâche sociale vitale dont se chargent les « intellectuels ». La plupart des gens ne créent pas leurs propres idées, ou, lorsqu'ils en ont, les pensent indépendamment les uns des autres ; ils suivent passivement les idées adoptées et disséminées par le corps des intellectuels. Les intellectuels sont, donc, des « créateurs d'opinion » dans la société. Et puisque c'est précisément d'un moule d'opinion dont l'Etat a besoin le plus désespérément, la base de l'alliance historique entre l'Etat et les intellectuels devient claire.

Il est évident que l'Etat a besoin des intellectuels ; il n'est pas aussi évident de comprendre pourquoi les intellectuels ont besoin de l'Etat. Pour dire les choses simplement, nous pouvons dire que la vie de l'intellectuel sur le marché libre n'est jamais assez assurée ; car l'intellectuel doit dépendre des valeurs et des choix de l'ensemble de ses contemporains, et c'est précisément la caractéristique des masses que d'être généralement indifférentes aux sujets intellectuels. L'Etat, quant à lui, est disposé à offrir aux intellectuels un gîte assuré et permanent dans l'appareillage d'Etat, et donc un revenu garanti, ainsi que sa panoplie de prestige. Ainsi les intellectuels sont récompensés prodigieusement de la fonction importante qu'ils exécutent pour le compte de l'Etat, duquel ils font désormais partie¹¹.

¹⁰ « Toutes les fois qu'un législateur se fait dictateur (...) tous ceux qui sont corrompus par l'ambition brûlante ou l'avarice extraordinaire, ceux-ci se réunissent autour de lui et le soutiennent afin d'avoir une part dans le butin et de devenir les petits chefs sous le grand tyran. », Étienne de la Boétie, *Anti-dictateur*, p. 43-44.

¹¹ Ceci n'implique nullement que tous les intellectuels s'allient avec l'Etat. Sur des aspects de l'alliance des intellectuels et de l'Etat, cf. Bertrand de Jouvenel, "The Attitude of the Intellectuals to the Market Society," *The Owl* (janvier 1951) p. 19-27 ; idem, "The Treatment of Capitalism by Continental Intellectuals" in F.A. Hayek, *Capitalism and the Historians* (Chicago, University of Chicago Press, 1954), p.

L'alliance entre l'Etat et les intellectuels a été symbolisée par l'envie désireuse des professeurs de l'Université de Berlin au dix-neuvième siècle de former « la Garde du corps intellectuel de la Chambre de Hohenzollern ». De nos jours, notons le commentaire révélateur d'un universitaire marxiste éminent au sujet de l'étude critique que le professeur Wittfogel a consacré au despotisme oriental antique : « la civilisation que le professeur Wittfogel attaque si amèrement était une de celle qui aurait pu transformer des poètes et des savants en fonctionnaires »¹². Parmi d'innombrables exemples, nous pouvons citer le développement récent de la « science » de la stratégie, au service du principal bras armé du gouvernement, le militaire¹³. En outre, une institution notable, est celle de l'historien fonctionnaire ou « de cour », qui se consacre à fournir aux législateurs leur légitimité sur leurs propres actions et sur celles de leurs prédécesseurs¹⁴.

Nombreux et variés ont été les arguments par lesquels l'Etat et ses intellectuels ont persuadé leurs sujets de soutenir leurs règles. Fondamentalement, le fil de l'argument peut se résumer comme suit : (a) les hommes de l'Etat sont de grands et sages hommes (ils « règnent grâce au droit divin », ils sont l' « aristocratie » des hommes, ils sont « les experts scientifiques »), beaucoup plus grand et plus sage que les gentils mais simples sujets, et (b) l'extension

de la règle gouvernementale est inévitable, absolument nécessaire, et est largement préférable aux maux indescriptibles qui s'ensuivraient si le gouvernement chutait. L'union de l'Eglise et de l'Etat était un de ces dispositifs idéologiques les plus vieux et les plus réussis. La Roi était oint par Dieu ou, dans le cas des régimes absolus de beaucoup de despotismes orientaux, était lui-même Dieu ; par conséquent, n'importe quelle résistance à sa règle était blasphème. La ruse que les prêtres de l'Etat ont exécuté a été la fonction intellectuelle de base qui a consisté à obtenir le soutien et même le culte populaires des règles¹⁵.

Un autre dispositif réussi devait instiller la crainte de tous les systèmes alternatifs de règle ou de non-règle. Les règles actuelles, on l'a montré, fournissent aux citoyens un service essentiel pour lequel ils devraient être les plus reconnaissants : la protection contre les criminels sporadiques et les maraudeurs. L'Etat, afin de préserver son propre monopole de la prédation, s'est toujours assuré que le crime privé et non systématique a été réduit au minimum ; l'Etat a toujours été jaloux de sa propre conservation. L'Etat a particulièrement réussi ce stratagème, durant les siècles récents, en inculquant la crainte d'autres règles d'Etat. Puisque la surface de la Terre a été partagée entre les Etats particuliers, une des doctrines de base de l'Etat était de s'identifier avec le territoire qu'il régissait. Puisque la plupart des hommes tendent à aimer leur terre natale, l'identification de cette terre et de ses personnes à l'Etat était un moyen de faire tourner le patriotisme naturel à l'avantage de l'Etat. Si la Syldavie était attaqué par la Bordurie, la première tâche de l'Etat et de ses intellectuels devaient être de convaincre les Syldaves que l'attaque était vraiment dirigée contre eux et pas simplement contre la caste régnante. De cette façon, une guerre entre souverains a été convertie en guerre entre les peuples, et chaque individu est venu en défense de ses souverains, dans la croyance fausse que ces derniers le protégeaient. Toutefois, ce dispositif du « nationalisme » a réussi, dans la civilisation occidentale, lors des siècles récents ; cela ne fait pas si longtemps, les sujets considéraient que les guerres étaient des batailles non pertinentes entre nobles.

93-123 ; réimprimé dans George B. de Huszar, *The Intellectuals* (Glencoe, Illinois, The Free Press, 1960), p. 385-99 ; et Schumpeter, *Imperialism and Social Classes* (New York, Meridian Books, 1975), p. 143-55.

¹² Joseph Needham, « Review of Karl Wittfogel, *Oriental Despotism* », *Science and Society* (1958), a écrit que « les empereurs chinois successifs ont été servis de tout temps par un grand nombre de savants profondément humains et désintéressés », *ibid*, p. 61. Wittfogel note dans la doctrine confucéenne que la gloire de la classe régnante a reposé sur ses fonctionnaires et universitaires-bureaucrates, destinés à être des législateurs professionnels dictant aux masses la bonne parole. Karl A. Wittfogel, *Oriental Despotism*, New Haven, Yale University Press, 1957, p. 320-321. Pour une position contrastant celle de Needham, cf. John Lukacs, « Intellectual Class or Intellectual Profession ? », in de Huszar, *The Intellectuals*, p. 521-522.

¹³ « Les stratèges insistent sur le fait que leur métier mérite une dignité telle qu'elle soit la contrepartie académique de la profession militaire », Jeanne Riha, « The War Plotters », *Liberation*, août 1961, p.13. Voir aussi Marcus Raskin, « The Megadeath Intellectuals », *New York Review of Books*, 14 novembre 1963, p. 6-7.

¹⁴ Ainsi, l'historien Conyers Read, dans sa lettre au président, a préconisé la suppression du fait historique pour le service des valeurs nationales et « démocratiques ». Read a proclamé que la « guerre totale, qu'elle soit chaude ou froide, enrôle chacun et appelle chacun à y participer. L'historien n'est pas plus libre de cet engagement que le physicien... » Read, « The Social Responsibilities of the Historian », *American Historical Review*, 1951, p. 283 et s. Pour une critique de Read et d'autres aspects de l'Histoire de cour, voir Howard K. Beale, « The Professional Historian. His Theory and Practice », *The Pacific Historical Review*, août 1953, p. 227-55. Ou encore cf. Herbert Butterfield, "Official History : its Pitfalls and Criteria", in *History and Human Relations*, New York, MacMillan, 1952, p. 182-224 ; et Harry Elmer Barnes, *The Court Historians Versus Revisionism*, p. 2 et suivantes.

¹⁵ Cf. Wittfogel, *Oriental Despotism*, p. 87-100. Sur les rôles contrastés de la religion vis-à-vis de l'Etat en Chine ancienne et au Japon, voir Norman Jacobs, *The Origin of Modern Capitalism and Eastern Asia*, Hong Kong, Hong Kong University Press, 1958, p. 161-94.

Nombreuses et subtiles sont les armes idéologiques que l'Etat a utilisées au fil des siècles. Une excellente arme a été la tradition. Plus la règle d'un Etat fut capable de perdurer longtemps, plus puissante cette arme devint-elle ; ainsi, la dynastie X ou l'Etat Y ont aujourd'hui un poids semblable à des siècles de tradition derrière eux¹⁶. Le culte des ancêtres devint alors, par un moyen juste assez subtil, le culte des anciens souverains. Le plus grand danger auquel l'Etat est confronté est la critique intellectuelle indépendante ; il n'y a aucune meilleure manière d'étouffer cette critique que d'attaquer n'importe quelle voix prise isolément, n'importe quel créateur de nouveaux doutes, en tant que violateur impie de la sagesse de ses ancêtres. Une autre force idéologique efficace consiste à désapprouver l'individu et à exalter la collectivité de la société. Puisque n'importe quelle règle donnée implique l'acceptation de la majorité, tout danger idéologique pour cette règle ne peut provenir que d'un ou de quelques individus dispersés. La nouvelle idée, tout particulièrement la nouvelle idée critique, a besoin de naître dans l'opinion d'une petite minorité ; donc, l'Etat doit tuer dans l'œuf ceci en ridiculisant n'importe quelle opinion qui défie les avis de la masse. « Ecoutez seulement vos frères » ou « ajustez à la société » les armes idéologiques destinées ainsi à écraser le dissident individuel¹⁷. Par de telles mesures, les masses n'apprennent jamais la non-existence des habits de l'Empereur¹⁸.

Il est également important pour l'Etat de faire en sorte que sa règle semble inévitable ; même si son règne est détesté, il rencontrera alors une résignation passive, comme en témoigne le couple familial de « l'impôt d'argent et de

¹⁶ « La raison essentielle de l'obéissance est qu'elle est devenu une habitude. (...) La puissance est pour nous un fait de nature. Dès les débuts de l'histoire connue elle a toujours présidé aux destinées humaines (...) Les autorités qui ont dirigé (les sociétés) dans les temps anciens n'ont pas disparu sans léguer à leurs successeurs leurs privilèges ni sans laisser dans les esprits des hommes des empreintes qui sont cumulatives dans leurs effets. La succession des gouvernements qui, au cours des siècles, règnent sur la même société peut être regardée comme un pouvoir fondamental qui assume une progression continue. », Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, p. 22.

¹⁷ Sur de tels usages dans la religion chinoise, voir Norman Jacobs, *op. cit.*

¹⁸ « Tous (les gouvernements) peuvent voir dans une idée originale un changement potentiel, et par conséquent une invasion sur ses prérogatives. L'homme le plus dangereux, pour n'importe quel gouvernement, est l'homme qui peut penser des choses de lui-même, sans se soucier des superstitions et des tabous régnants. Presque inévitablement il arrive à la conclusion que le gouvernement dont il dépend est malhonnête, insensé et intolérable, et ainsi, s'il est romantique, il tente de le changer. Et même s'il n'est pas romantique, il est très susceptible de propager le mécontentement parmi ceux qui sont. », H. L. Mencken, *A Mencken Chrestomathy*, New York, Knopf, 1949, p. 145.

l'impôt de sang ». Une méthode efficace consiste à introduire le déterminisme historiographique, par opposition à la liberté individuelle de la volonté. Si la dynastie X règne sur nous, c'est parce que les lois inexorables de l'histoire (ou la volonté divine, ou l'absolu, ou les forces productives matérialistes) ont ainsi décrétées, et rien de ce que tous les faibles individus peuvent faire, ne peut changer ce décret inéluctable. L'Etat doit également inculquer à ses sujets une aversion pour toute théorie historique qui repose sur une « conspiration ». La recherche de la « conspiration » est en effet une recherche des motifs et des responsabilités de tel ou tel événement historique. Si un acte de tyrannie étatique, de corruption ou encore une guerre d'agression ne sont pas le fait des hommes de l'Etat, mais au contraire de mystérieuses et ésotériques « forces sociales », ou de l'imperfection du monde, ou encore que, d'une manière ou d'une autre, chacun est responsable (un slogan affirme que « nous sommes tous des meurtriers »), alors le peuple n'a plus aucune raison de s'indigner ou de se révolter contre ces usurpations. D'ailleurs, attaquer les "théories de la conspiration" augmente la crédulité des sujets de l'Etat, notamment lorsqu'ils évaluent les motifs « d'intérêt général » qu'il avance chaque fois qu'il commet un acte despotique. Une « théorie de la conspiration » peut déstabiliser le système en faisant douter le public de la propagande idéologique de l'état.

Une autre méthode tentée et efficace pour plier les sujets à la volonté de l'Etat consiste à provoquer la culpabilité. N'importe quelle amélioration du bien-être privé peut être accusée d'être de « l'avarice injuste », de « matérialisme », ou de « l'opulence excessive », le profit peut être assimilé à de « l'exploitation » et de « l'usure », les échanges mutuellement salutaires peuvent être dénoncés comme de l'« égoïsme », et aboutir d'une façon ou d'une autre à la conclusion identique que plus de ressources devraient être prélevées sur le privé au profit du « secteur public ». La culpabilité provoquée prépare le public à faire précisément cela. Tandis que la plupart des gens tendent à se livrer à « l'avarice égoïste », la pusillanimité des hommes de l'Etat à s'engager dans les échanges est censée signifier leur dévotion à une prédation parasitaire d'apparence morale et esthétique plus élevée et plus noble, comparé au travail paisible et productif.

Dans des périodes plus proches de nous, le droit divin de l'Etat a été complété par l'invocation

d'un nouveau dieu, la Science. La règle d'Etat est désormais proclamée comme étant ultra-scientifique, comme une constitution planifiée par des experts. Mais, tandis que la « raison » est invoquée plus encore qu'aux siècles précédents, il ne s'agit pas de la vraie raison de l'individu et de son exercice de volonté libre ; c'est encore le collectivisme et le déterminisme, qui impliquent toujours des agrégats holistiques et la manipulation coercitive des sujets passifs par leurs souverains.

L'utilisation croissante du jargon scientifique a permis aux intellectuels de l'Etat de tisser l'apologie obscurantiste de la règle d'Etat, ce qui aurait seulement rencontré la dérision des peuples d'un âge précédent. Un voleur qui justifierait son vol en disant qu'il a vraiment aidé ses victimes, par sa dépense, en donnant un coup d'accélérateur au commerce, trouverait peu de convertis ; mais quand cette théorie est vêtue des équations keynésiennes et des références impressionnantes à l' « effet multiplicateur », il emporte malheureusement plus de convictions. Et ainsi l'assaut contre le bon sens poursuit son chemin, chaque époque exécutant sa tâche de sa propre manière.

Ainsi, l'appui idéologique étant essentiel à l'Etat, il doit sans cesse essayer d'impressionner le public avec sa « légitimité », pour distinguer ses activités de celles de simples brigands. La détermination ininterrompue de ses assauts contre le bon sens ne connaît jamais de pause, comme Mencken l'a vivement dénoncé :

« L'homme moyen, quelles que soient les erreurs qu'il commet par ailleurs, voit au moins clairement que le gouvernement est quelque chose qui se trouve en dehors de lui et qui est extérieur à tous ses contemporains car c'est une puissance séparée, indépendante et hostile, en partie seulement sous son contrôle, et capable de créer de grands maux. Est-ce un fait sans signification que voler l'Etat est considéré partout comme un crime de moindre gravité que le vol d'un individu, ou même d'une entreprise ? (...) Ce qui réside derrière tout ceci, je crois, est un sens profond de l'antagonisme fondamental entre le gouvernement et le peuple qu'il régit. Celui-là est appréhendé, non pas en tant que comité des citoyens choisis pour porter les affaires communes de la population entière, mais comme une société séparée et autonome, principalement consacrée à exploiter la population au profit de ses propres membres. (...) Quand un citoyen privé est volé, un homme digne est privé des fruits de son industrie et de son épargne ; quand le gouvernement est volé,

le pire qui se produit est que certains escrocs et oisifs ont moins d'argent à jouer qu'ils en avaient auparavant. Le fait qu'ils aient pu gagner cet argent n'est jamais admis ; ceci ferait rire des gens plus sensibles.¹⁹ »

Comment l'Etat transcende ses limites

Comme Bertrand de Jouvenel l'a sagement précisé, au fil des siècles les hommes ont formé des concepts conçus pour vérifier et limiter l'exercice de la règle d'Etat ; mais l'Etat, en utilisant ses alliés intellectuels, a pu marquer ces concepts, l'un après l'autre, du sceau intellectuel de la légitimité et de la vertu, attaché à ses décrets et à ses actes. À l'origine, en Europe de l'ouest, le concept de la souveraineté divine signifiait que les rois pouvaient régner uniquement selon la loi divine ; mais les rois ont transformé le concept en approbation divine de n'importe quelle action royale. Le concept de la démocratie parlementaire a commencé par être un contrôle populaire sur la monarchie absolue ; il a fini avec un parlement qui est devenu la partie essentielle de l'Etat et de chacun de ses actes de souveraineté totale. Comme Jouvenel conclut :

« Nombre de penseurs des théories de la souveraineté ont établi un (...) de ces dispositifs restrictifs. Mais au final chaque théorie prise isolément a, tôt ou tard, perdu son but originel, et en est venu à agir simplement comme un tremplin au Pouvoir, en lui fournissant l'aide puissante d'un souverain invisible avec qui il pourrait avec succès s'identifier.²⁰ »

Il en est de même de doctrines plus spécifiques : « les droits naturels » enchâssés à l'individu de John Locke, ou dans le *Bill of Rights*, sont devenus un « droit au travail » étatique ; l'utilitarisme est passé d'arguments en faveur de la liberté à des arguments contre la résistance aux restrictions de liberté imposées par l'Etat, etc...

La tentative certainement la plus ambitieuse d'imposer des limites à l'Etat a été le *Bill of Rights* et quelques passages de la constitution américaine, dans lesquels les limites écrites imposées au gouvernement sont devenues la loi fondamentale, que l'ordre judiciaire, censément indépendant des autres branches du

¹⁹ *Ibid*, p. 42-43.

²⁰ Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, p. 27 et suivantes.

gouvernement, devra interpréter. Tous les Américains sont au courant du processus par lequel la construction de limites, dans la constitution, a été inexorablement élargie au cours du dernier siècle. Mais peu ont été aussi vifs que le professeur Charles Black à voir que l'Etat a, dans le processus, en grande partie transformé la doctrine juridique elle-même, d'un dispositif limiteur à un instrument supplémentaire destiné à fournir la légitimité idéologique aux actions du gouvernement. Si un décret juridique d' « inconstitutionnalité » est un contrôle puissant du pouvoir du gouvernement, un verdict implicite ou explicite de « constitutionnalité » est une arme puissante pour stimuler l'acceptation publique d'un pouvoir du gouvernement toujours plus grand.

Le professeur Black débute son analyse en précisant la nécessité cruciale de la « légitimité » pour que n'importe quel gouvernement dure, cette légitimité signifiant l'acceptation par la majorité tant du gouvernement que de son action²¹. L'acceptation de la légitimité devient un problème particulier dans un pays tel que les Etats-Unis, où « des limitations substantielles sont établies dans la théorie sur laquelle le gouvernement repose ». Ce qui est nécessaire, ajoute Black, c'est un moyen par lequel le gouvernement peut assurer au public que son pouvoir croissant est, en effet, « constitutionnel ». Et ceci, conclut-il, a été la fonction historique principale de la doctrine juridique.

Laissons Black illustrer le problème :

« Le risque suprême (pour le gouvernement) est celui de la désaffection et d'un sentiment de scandale largement disséminé dans toute la population, et la perte d'autorité morale pour le gouvernement en tant que tel, quand bien même serait-il longuement soutenu par la force ou l'inertie, ou par le manque d'une alternative immédiatement disponible. Presque tous ceux qui vivent sous un gouvernement aux pouvoirs limités, serait tôt ou tard soumis à certaines velléités gouvernementales, qu'à l'instar d'une question d'ordre privé, ils considèrent pourtant comme étant hors des prérogatives du gouvernement ou franchement interdit à celui-ci. Un homme est réquisitionné, bien qu'il ne trouve rien dans la constitution au sujet d'une telle réquisition. (...) On demande à un fermier quelle quantité de blé il peut semer ; il croit, et il découvre que quelques avocats respectables

croient comme lui, que le gouvernement n'a pas plus de droit de lui dire quelle quantité de blé il peut semer qu'il en a de lui dire qui sa fille peut épouser. Un homme est mis en prison pour avoir dit ce qu'il a voulu, et il arpente sa cellule en récitant : (...) « le Congrès ne fera aucune loi qui restreindra la liberté de la parole ». (...) On dit à un homme d'affaires ce qu'il peut demander, et doit demander, s'il veut gagner sa vie. »

Le danger est assez réel que chacune de ces personnes (et qui n'est pas de leur nombre ?) confronte la théorie de la limitation gouvernementale avec la réalité (comme il la voit) de l'abus flagrant de ses limites réelles, et en tirera une conclusion évidente quant à la légitimité de son gouvernement²².

Ce danger est évité par l'Etat, qui développe la doctrine selon laquelle une commission doit avoir la décision finale sur la constitutionnalité et que cette commission, en dernière analyse, doit être une partie du gouvernement²³. Tandis que la soi-disant indépendance de l'ordre judiciaire fédéral a joué un rôle essentiel en faisant de celle-ci un quasi évangile pour la majeure partie du peuple, il est aussi et toujours vrai que l'ordre judiciaire est une partie de l'appareil d'Etat, désigné par l'exécutif et le législatif. Black admet que ceci signifie que l'Etat s'est établi en tant que juge dans sa propre cause, en violant de ce fait un principe juridique de base des décisions justes. L'Etat nie brusquement la possibilité de n'importe quelle alternative²⁴.

Black ajoute :

« Le problème, par conséquent, est d'imaginer une manière de décision gouvernementale qui puisse (avec optimisme) réduire à un niveau

²² *Ibid.*, p. 42-43.

²³ « La principale et la plus nécessaire fonction de la Cour [suprême] a été celle de la validation, pas celle de l'invalidation. Ce dont un gouvernement aux pouvoirs limités a besoin, à l'origine et ensuite, est de quelques moyens de satisfaire le peuple qu'il a pris toutes les mesures humainement possibles de rester dans ses prérogatives. C'est la condition de sa légitimité, et sa légitimité, à la longue, est la condition de sa vie. Et la Cour, au fil de son histoire, a servi de légitimation au gouvernement. », *ibid.*, p. 52.

²⁴ Pour Black, cette « solution », quoique paradoxale, est évidente : « la puissance finale de l'Etat (...) doit s'arrêter là où la loi l'arrête. Et qui doit fixer la limite, et qui doit imposer l'arrêt, contre le pouvoir le plus puissant ? L'Etat lui-même, bien sûr, par ses juges et ses lois. Qui commande le modéré ? Qui enseigne au sage ? », *ibid.*, p. 32-33. Et : « Là où la question a trait au pouvoir gouvernemental sur une nation souveraine, il n'est pas possible de sélectionner un arbitre qui soit extérieur au gouvernement. Chaque gouvernement national, aussi longtemps que c'est un gouvernement, doit avoir le dernier mot sur son propre pouvoir. », *ibid.*, p. 48-49.

²¹ Charles L. Black Jr, *The People and the Court*, New York, Macmillan, 1960, p. 35 et suivantes.

tolérable l'intensité de l'objection selon laquelle le gouvernement se juge lui-même. En ayant fait cela, vous pouvez espérer simplement que cette objection, bien que théoriquement encore défendable (souligné par moi), perdra assez de sa force pour que le travail de légitimation des institutions de décision puisse gagner l'acceptation²⁵. »

Dans sa dernière analyse, Black trouve l'accomplissement de la justice et de la légitimité dans le jugement perpétuel par l'Etat de lui-même comme étant « presque un miracle²⁶. »

En appliquant sa thèse au fameux conflit qui a opposé la Cour suprême aux tenants du New Deal, le professeur Black réprimande vertement ses collègues pro-New Deal pour leur myopie à dénoncer l'obstruction judiciaire.

« La version classique de l'histoire de l'opposition entre les tenants du New Deal et la Cour, bien que précise à sa manière, oublie l'essentiel. [...] Elle se concentre sur les difficultés ; elle oublie comment le problème entier est apparu. Le résultat était (et c'est ce sur quoi je veux insister) qu'après vingt-quatre mois de blocage [...] la Cour suprême, sans un seul changement légal dans sa composition, a marqué du sceau de la légitimité le New Deal, ainsi que l'ensemble de la nouvelle conception du gouvernement en Amérique. » (Souligné par l'auteur)²⁷.

De cette manière, la Cour suprême a été capable de fermer le couvercle sur tous les Américains qui avaient formulé des objections fortes à l'encontre du New Deal.

« Naturellement, tout le monde n'a pas été satisfait. Le gentil prince Charles du laissez-faire constitutionnel^{27a} remue toujours les coeurs de quelques fanatiques en colère du haut des

²⁵ Ibid, p. 49.

²⁶ Cette attribution du miraculeux au gouvernement fait penser à la justification par James Burnham du gouvernement par le mysticisme et l'irrationalité : « Dans les périodes antiques, avant que les illusions de la science aient corrompu la sagesse traditionnelle, les fondateurs des villes ont été connus pour être des dieux ou des demi-dieux. (...) Ni la source ni la justification du gouvernement ne peuvent être exposés en des termes complètement rationnels (...) Pourquoi est-ce que je devrais accepter le principe héréditaire ou démocratique, ou autre, de la légitimité ? Pourquoi un principe devrait-il justifier le pouvoir de cet homme au-dessus de moi ? (...) J'accepte le principe, (...) parce qu'il en est ainsi et en a toujours été. » James Burnham, *Congress and the American Tradition*, Chicago, Regnery, 1959, p. 3-8. Mais qu'en est-il si on n'accepte pas le principe ? Quelle sera « la voie » ?

²⁷ Black, *The People and the Court*, p. 64.

^{27a} Référence au Bonnie Prince Charlie, chef des jacobites dans l'Ecosse du XVIIIe, très charismatique mais défait par les Anglais en 1746.

montagnes de l'irréel. Mais il n'y a plus aucun doute significatif ou dangereux quant au droit constitutionnel qu'a le Congrès de s'occuper comme il le fait de l'économie nationale. (...) Nous n'avons eu aucun moyen, hormis par le truchement de la Cour suprême, de donner une légitimité au New Deal²⁸. »

Comme Black l'admet, un théoricien politique majeur qui a reconnu – et largement en avance sur son temps - l'échappatoire éclatant de la limitation constitutionnelle du gouvernement, consistant à confier la puissance d'interprétation ultime à la Cour suprême, était John C. Calhoun. Calhoun ne s'est pas contenté d'un « miracle », mais a, au lieu de cela, procédé à une analyse profonde du problème constitutionnel. Dans sa *Disquisition*, Calhoun a démontré la tendance inhérente de l'Etat à se frayer un chemin au-delà des limites d'une telle constitution :

« Une constitution écrite a certainement beaucoup d'avantages considérables, mais c'est une grande erreur que de supposer que la seule insertion de dispositions limitant le pouvoir du gouvernement, sans investir ceux pour lesquels ces protections ont été insérées des moyens d'imposer leur respect (souligné par moi), sera suffisante pour empêcher le parti principal et dominant d'abuser de ses pouvoirs. Étant le parti en possession du gouvernement, ses membres seront, de la même manière que l'homme qui rend nécessaire le gouvernement pour protéger la société, en faveur des pouvoirs accordés par la constitution et opposés aux restrictions prévues pour les limiter. (...) Le parti d'opposition ou secondaire, au contraire, devrait prendre la direction opposée et considérer (les restrictions) comme essentielles à leur protection contre le parti dominant. (...) Mais où il n'y a aucun moyen par lequel ses membres pourraient contraindre le parti majoritaire à respecter les restrictions, la seule ressource à leur disposition serait d'avoir une lecture littérale de la constitution. (...) À ceci le parti majoritaire opposerait une lecture libérale. (...) Ce serait lecture contre lecture – l'une pour contracter et l'autre pour étendre à l'extrême les pouvoirs du gouvernement. Mais à quel résultat possible la lecture littérale faite par le parti minoritaire pourrait-elle aboutir, alors que le parti majoritaire aurait tous les pouvoirs du gouvernement pour faire entrer en vigueur sa vision, tandis que le premier aurait été privé de tous les moyens d'imposer la sienne ? Dans un combat si inégal, le résultat ne serait pas

²⁸ Ibid, p. 65.

douteux. Le parti en faveur des restrictions serait maîtrisé. (...) La fin du combat serait la subversion de la constitution. (...) Les restrictions seraient finalement annulées et le gouvernement converti en l'un des pouvoirs illimités²⁹. »

L'un des rares politologues à avoir apprécié l'analyse de Calhoun de la constitution, était le professeur J. Allen Smith. Smith a noté que la constitution a été conçue avec des *checks and balances* (poids et mesures), destinées à limiter n'importe quel pouvoir gouvernemental, mais il a ensuite été développé une thèse selon laquelle une Cour suprême a le monopole de la puissance ultime d'interprétation. Si le gouvernement fédéral a été créé pour sanctionner les incursions contre la liberté individuelle opérées par les Etats fédérés, qui devait vérifier le pouvoir fédéral ? Smith a gardé cela implicite dans l'idée que les *checks and balances* entraînaient nécessairement l'idée qu'aucune branche du gouvernement ne pouvait se voir concéder la puissance ultime de l'interprétation : « *le peuple a assumé le fait que le nouveau gouvernement ne pourrait pas être autorisé à déterminer les limites de sa propre autorité, puisque ceci le rendrait, lui, et non pas la constitution, suprême*³⁰ ». »

La solution avancée par Calhoun (lequel a été secondé, en ce siècle, par des auteurs tels que Smith) était, naturellement, la doctrine célèbre « de la majorité concurrente ». Si n'importe quelle participation minoritaire substantielle dans le pays, tout spécialement un gouvernement d'Etat, croit que le gouvernement fédéral excède son pouvoir et rogne sur cette minorité, alors la minorité aurait le droit de mettre un veto inconstitutionnel à cet exercice du pouvoir. Appliqué aux gouvernements d'Etat, cette théorie a impliqué le droit d' « annuler », de « nullifier » une loi fédérale, ou d'établir des règles internes à la juridiction d'un Etat.

Dans la théorie, le système constitutionnel suivant s'assurerait que le gouvernement

fédéral contrôlât n'importe quelle limitation par l'Etat des droits individuels, alors que les Etats empêcheraient l'existence d'un pouvoir fédéral excessif sur l'individu. Mais, alors que les limitations seraient assurément plus efficaces qu'actuellement, il y a beaucoup de difficultés et de problèmes inhérents à la solution de Calhoun. Si, en effet, un intérêt subordonné devrait légitimement pouvoir exercer un veto sur les sujets le concernant, alors pourquoi s'arrêter aux Etats ? Pourquoi ne pas donner un pouvoir de veto aux comtés, aux villes, aux circonscriptions ? En outre, les intérêts sont non seulement géographiques, ils sont également professionnels, sociaux, etc... Que dire des boulangers ou les conducteurs de taxi, ou de quelque autre métier ? Ne devraient-ils pas avoir un pouvoir de veto sur leur propre vie ? Ceci nous amène au point important : la théorie de la nullification confine ses contrôles aux *organes du gouvernement lui-même*. N'oublions pas que le pouvoir fédéral ou étatique, et leurs ramifications respectives, sont toujours des Etats, sont toujours guidés par leurs propres intérêts d'Etat plutôt que par les intérêts des citoyens privés. Qu'est-ce qui empêche le système de Calhoun de travailler à l'envers, avec des Etats tyranniques à l'encontre de leurs *propres* citoyens, et qui n'exercent leur veto à l'encontre du gouvernement fédéral que lorsque celui-ci tente d'arrêter cette tyrannie d'Etat ? Ou les Etats d'approuver la tyrannie fédérale ? Qu'est-ce qui empêche des gouvernements fédéraux et fédérés de former des alliances mutuellement profitables pour l'exploitation commune de l'ensemble des habitants ? Et même si les groupements professionnels privés devaient bénéficier d'une certaine forme de représentation « fonctionnelle » dans le gouvernement, qu'est-ce qui les empêche d'employer l'Etat pour toucher des subventions et d'autres privilèges spéciaux pour eux-mêmes, ou d'imposer des cartels forcés à leurs propres membres ?

En bref, Calhoun ne pousse pas sa théorie de la concurrence assez loin : il ne descend pas à l'individu lui-même. Si l'individu, après tout, est celui dont les droits doivent être protégées, alors une théorie cohérente de la concurrence impliquerait le pouvoir de veto exercé par chaque individu ; c'est-à-dire une certaine forme d' « unanimité ». Lorsque Calhoun a écrit qu'il devrait être « impossible de mettre ou de maintenir (le gouvernement) dans l'action sans le consentement de tous », il était, peut-être inconsciemment, en train d'appliquer une telle

²⁹ John C. Calhoun, *A Disquisition on Government*, New York, Liberal Arts Press, 1953, p. 25-27. Voir aussi Murray N. Rothbard, "Conservatism and Freedom: A Libertarian Comment," *Modern Age*, printemps, 1961, 219.

³⁰ J. Allen Smith, *The Growth and Decadence of Constitutional Government*, New York, Henry Holt, 1930, p. 88. Smith ajoutait : « *il était évident que là où constitution a été conçue pour limiter les pouvoirs d'un organe gouvernemental, elle pourrait être efficacement annulée si son interprétation et son application étaient laissées aux autorités chargées de les faire respecter. Clairement, le bon sens a exigé qu'aucun organe du gouvernement ne doive pouvoir déterminer son propre pouvoir.* » Il est clair que le bon sens et les « miracles » dictent des visions très différentes du gouvernement (p. 87).

conclusion³¹. Mais une telle spéculation commence à nous éloigner de notre sujet, car en dessous de ce chemin résident des systèmes politiques qui pourraient à peine s'appeler « Etats³² ». Ainsi, comme le droit de nullification implique logiquement pour un Etat son droit de sécession, ainsi un droit d'annulation individuelle impliquerait le droit de l'individu à faire sécession de l'Etat dans lequel il vit³³.

Ainsi, l'état a invariablement montré un talent saisissant pour l'expansion de son pouvoir au-delà de toutes les limites qui pourraient lui être imposées. Puisque l'Etat vit nécessairement grâce à la confiscation forcée du capital privé, et puisque son expansion comporte nécessairement des incursions jamais assez grandes chez les particuliers et les entreprises privées, nous devons affirmer que l'Etat est profondément et ontologiquement anticapitaliste. En un sens, notre position est l'inverse de la maxime marxiste selon laquelle l'Etat est « le comité de direction » de la classe aujourd'hui régnante, censée être celle des capitalistes. Au lieu de cela, l'Etat – l'organisation des moyens politiques – est constitué, et est la source de, la « classe régnante » (ou plutôt, de la caste régnante), et est dans l'opposition permanente au capital véritablement privé. Nous pouvons donc dire avec Jouvenel :

« Seuls ceux qui ne connaissent rien de l'histoire hormis le temps présent, qui sont complètement dans l'obscurité quant à la façon dont le pouvoir se comportait durant des milliers d'années, considéreraient ces démarches (les nationalisation, l'impôt sur le revenu, etc...) comme le fruit d'un ensemble particulier de doctrines. Elles sont en fait les manifestations normales du pouvoir, et ne diffèrent en rien de la confiscation faite par Henry VIII des monastères. Le même principe est au travail ; la faim de l'autorité, la soif des ressources ; et dans toutes ces opérations les mêmes caractéristiques sont présentes, y compris l'enrichissement rapide des profiteurs

³¹ Calhoun, *A Disquisition on Government*, p. 20–21.

³² Ces dernières années, le principe d'unanimité a bénéficié d'une renaissance fortement diluée, en particulier dans les écrits du professeur James Buchanan. L'injection de l'unanimité dans la situation actuelle, cependant, et son application seulement aux changements du statu quo et pas aux lois existantes, peuvent avoir comme conséquence une autre transformation d'un concept limiteur en un sceau étatique. Si le principe d'unanimité doit être appliqué uniquement aux changements des lois et de décrets, la nature du « point d'origine » initial fait alors toute la différence. Cf. James Buchanan et Gordon Tullock, *The Calculus of Consent*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1962.

³³ Cf. Herbert Spencer, "The Right to Ignore the State", trad. Française *Le Droit d'ignorer l'Etat*, in *Social Statics*, New York, D. Appleton, 1890, p. 229–39.

du butin. Qu'il soit socialiste ou non, le Pouvoir doit toujours être en guerre contre les autorités capitalistes et doit toujours dépouiller les capitalistes de leur richesse accumulée ; de cette manière il obéit à la loi de sa nature propre³⁴. »

Ce dont l'Etat a peur

Ce que l'Etat craint par-dessus tout, naturellement, est n'importe quelle menace fondamentale contre sa propre puissance et son existence. La mort d'un Etat peut surgir de deux manières principales : (a) par la conquête par un autre Etat, ou (b) par le renversement révolutionnaire diligenté par ses propres sujets – en bref, par guerre ou par révolution. La guerre et la révolution, qui constituent les deux menaces de base, suscitent invariablement chez les hommes de l'Etat leurs efforts maximums ainsi qu'une propagande maximale. Comme indiqué ci-dessus, n'importe quelle manière doit toujours être employée pour mobiliser le peuple afin qu'il vienne en défense de l'Etat, dans la croyance que le peuple se défend lui-même. L'erreur de cette idée devient évidente quand la conscription est utilisée contre ceux qui refusent de « se défendre » eux-mêmes, et qui sont donc forcés de rejoindre la bande militaire de l'Etat. Rien à ajouter, car aucune « défense » ne leur est autorisée contre cet acte de leur « propre » Etat.

Dans la guerre, la puissance d'Etat est poussée à son point ultime, et, par les slogans de la « défense » et de l' « urgence », elle peut imposer une tyrannie sur le peuple, telle qu'elle pourrait entraîner une résistance ouverte en temps de paix. La guerre fournit ainsi beaucoup d'avantages à un Etat, et en effet chaque guerre moderne a apporté comme legs aux peuples faisant la guerre, un poids sans cesse accru de l'Etat sur la société. La guerre, d'ailleurs, fournit à l'Etat des occasions tentantes de conquérir des terres sur lesquelles il peut exercer son monopole de la force. Randolph Bourne avait certainement raison lorsqu'il écrivait que « la guerre est la santé de l'Etat », mais à n'importe quel Etat particulier une guerre peut signifier ou bien la santé ou bien les pires dommages³⁵.

³⁴ De Jouvenel, *Du Pouvoir*, p. 171.

³⁵ Nous avons vu qu'il est essentiel que l'Etat ait l'appui des intellectuels, et ceci inclut l'appui contre ses deux principales menaces. Ainsi, sur le rôle des intellectuels américains dans l'entrée de l'Amérique dans la Première guerre mondiale, voir Randolph Bourne, "The War and the Intellectuals," in *The History of a Literary Radical and Other Papers*, New York, S.A. Russell, 1956, p. 205–22.

Nous pouvons évaluer l'hypothèse selon laquelle l'Etat préfère largement se protéger lui-même plutôt que ses sujets en nous demandant : quelle catégorie des crimes l'Etat poursuit-il et punit-il le plus intensément – ceux contre les citoyens privés ou ceux contre lui-même ? Les crimes les plus graves, dans le langage de l'Etat, ne sont presque jamais des invasions de particulier ou de la propriété, mais des dangers liés à son propre contentement, par exemple, la trahison, la désertion d'un soldat, le fait de ne pas se faire recenser, la subversion et la conspiration subversive, l'assassinat des hommes de l'Etat et des crimes économiques contre l'Etat tels que la contrefaçon, ou l'évasion de l'impôt sur le revenu. Ou vous pouvez aussi comparer le degré d'ardeur consacrée à poursuivre l'homme qui assaille un policier, à l'attention que l'Etat prête à l'attaque d'un citoyen ordinaire. Cependant, curieusement, la priorité ouvertement assignée par l'Etat à sa propre défense contre le peuple frappe peu de personnes, qui pourtant devraient comprendre la contradiction qu'il présente avec sa raison d'être présumée³⁶.

Comment les Etats entrent en relation les uns les autres

Puisque la Terre est divisée en différents Etats, les relations d'un Etat à un autre doivent occuper beaucoup de son temps et de son énergie. La tendance normale d'un Etat c'est d'augmenter sa puissance, et, extérieurement, une telle expansion a lieu par la conquête d'un territoire donné. À moins qu'un territoire soit apatride ou inhabité, une telle expansion implique un conflit inhérent d'intérêt entre un ensemble de gouvernants et un autre. Un seul et unique groupe de gouvernants peut obtenir à un moment donné un monopole de la coercition sur n'importe quel secteur territorial : la puissance complète sur un territoire par l'Etat X

Comme le dit Bourne, un dispositif communément utilisé par les intellectuels dans le soutien conquérant des actions d'Etat, est de circonscrire dans les limites des politiques de l'Etat basique n'importe quelle discussion, et de décourager toute critique fondamentale ou totale de ce cadre de base.

³⁶ Comme le dit Mencken, dans son style inimitable : « *Ce gang ("les exploitants constituant le gouvernement") est bien immunisé contre la punition. Ses pires extorsions, même lorsqu'elles sont dirigées vers un bénéficiaire privé, ne sont pas punies par nos lois. Depuis les premiers jours de la République, moins de quelques douzaines de ses membres ont été accusés, et seuls quelques obscurs lampistes ont été mis en prison. Le nombre d'hommes faisant un sitting à Atlanta et Leavenworth pour se révolter contre les extorsions du gouvernement est toujours dix fois plus grand que le nombre de fonctionnaires du gouvernement condamnés pour avoir opprimé les contribuables à leur propre profit.* », Mencken, *A Mencken Chrestomathy*, p. 147-48.

peut seulement être obtenue par l'expulsion de l'Etat Y. La guerre, même risquée, sera une tendance toujours présente au cœur des Etats, ponctuée par des périodes de paix, et par des alliances mouvantes et des coalitions entre Etats.

Nous avons vu que la tentative « interne » ou « domestique » de limiter l'Etat, du XVIIe au XIXe siècle, a atteint sa forme la plus notable avec le constitutionnalisme. Sa contrepartie « externe », ou « affaires étrangères », était le développement « du droit international », particulièrement des formes telles que les « lois de la guerre » et des « droits de la neutralité »³⁷. Des parties du droit international étaient initialement purement privées ; elles émergeaient de la nécessité des négociants et des commerçants de protéger partout leur propriété et de juger des conflits. Des exemples sont constitués par le droit maritime et le droit commercial. Mais les règles gouvernementales elles-mêmes ont émergé volontairement, et n'ont pas été imposées par n'importe quel super Etat international. L'objet des « lois de la guerre » était de limiter la destruction d'un Etat par un autre à l'appareil d'Etat lui-même, préservant de ce fait du massacre et de la dévastation de la guerre le public « civil » innocent. L'objet du développement des droits de neutralité était de préserver le commerce international privé, même avec les pays « ennemis », de la saisie par l'une des parties belligérantes. Le but suprême était alors de limiter l'ampleur de n'importe quelle guerre, et de limiter en particulier son impact destructeur sur les citoyens privés des pays neutres, et même sur ceux des pays belligérants.

Le juriste F.J.P. Veale décrit avec charme la « guerre civilisée » qui s'est brièvement épanouie en Italie au XVe siècle :

« Les riches marchands et négociants de l'Italie médiévale étaient trop occupés à gagner de l'argent et à profiter de la vie pour entreprendre les difficultés et des dangers de devenir soldat. Ainsi ont-ils adopté la pratique de la location de mercenaires qui combattaient pour eux, et, étant des gens économes et commerciaux, ils ont écarté leurs mercenaires immédiatement après que leurs services pouvaient être évités. Les armées des guerres étaient donc louées à chaque campagne. (...) Pour la première fois, être soldat est devenu une profession

³⁷ Ceci doit être distingué du droit international moderne, qui porte son effort sur la maximisation de l'ampleur de la guerre par des concepts tels que la « sécurité collective ».

raisonnable et relativement inoffensive. Les généraux de cette période ont manœuvré les uns contre les autres, souvent avec une compétence consommée, mais quand l'un avait gagné l'avantage, son adversaire, en règle générale, s'enfuyait ou se rendait. C'était une règle identifiée qu'une ville pourrait seulement être saccagée si elle offrait une résistance. L'immunité a pu toujours être achetée en payant une rançon. (...) La conséquence naturelle a été qu'aucune ville n'a jamais résisté, car il était évident qu'un gouvernement trop faible pour défendre ses citoyens ait renoncé à leur allégeance. Les civils ont eu peu à craindre des dangers de la guerre, qui étaient le souci des seuls soldats professionnels.³⁸»

La séparation absolue des civils et des guerres de l'Etat au XVIIIe siècle européen est soulignée par Nef :

« Même les communications postales n'ont pas été limitées longtemps durant la guerre. Les lettres ont circulé sans censure, avec une liberté qui étonne l'esprit du vingtième siècle. (...) Les sujets de deux nations belligérantes se parlaient s'ils se rencontraient, et quand ils ne pouvaient pas se réunir, correspondaient, non pas comme ennemis mais comme amis. La notion moderne selon laquelle (...) les sujets de n'importe quel pays ennemi sont partiellement responsables des actes belligérants de leurs gouvernants a à peine existé. Les gouvernants belligérants n'ont pas eu non plus l'envie d'arrêter les communications avec les sujets de l'ennemi. Les vieilles pratiques inquisitoriales de l'espionnage en liaison avec le culte et la croyance religieuse disparaissaient, et aucune recherche comparable en liaison avec des communications politiques ou économiques n'a été tentée. Les passeports ont été, à l'origine, créés pour fournir un sauf-conduit en temps de guerre. Pendant la majeure partie du dix-huitième siècle, rares ont été les cas où les Européens

ont abandonné leurs voyages dans un pays étranger que leur propre pays combattait.³⁹»

« Et le commerce ayant été de plus en plus reconnu comme salubre pour les deux parties, l'équilibre de la guerre du dix-huitième siècle comprend également une quantité considérable de « rapports commerciaux avec l'ennemi⁴⁰».

Le point jusqu'où les Etats ont dépassé les règles de la guerre civilisée durant ce siècle ne nécessite aucun développement ici. Dans l'ère moderne de la guerre totale, combinée avec la technologie de la destruction totale, l'idée même de maintenir une guerre limitée à l'appareil d'Etat semble bien plus étrange et désuète que la constitution originelle des Etats-Unis.

Quand les Etats ne sont pas en guerre, des accords sont souvent nécessaires pour maintenir les frictions à un degré minimum. Une doctrine qui a curieusement gagné une large acceptation est celle de la « sacralisation » alléguée des traités. Ce concept est perçu comme la contre-partie de la « sacralisation des contrats ». Mais un traité et un contrat véritable n'ont rien de commun. Un contrat transfère, d'une façon précise, des titres de propriété privée. Puisqu'un gouvernement, dans aucun sens du terme, ne « possède » son secteur territorial, aucun accord qu'il signe ne confère de titres de propriété. Si, par exemple, M. Dupont vend ou donne sa terre à M. Durand, l'héritier de Dupont ne peut pas légitimement se retourner contre l'héritier de Durand et réclamer la propriété de la terre. Le titre de propriété a déjà été transféré. Le contrat du vieux Dupont lie automatiquement le jeune Dupont, parce que le plus vieux a déjà transféré sa propriété ; le jeune Dupont ne peut donc formuler aucune réclamation sur cette propriété. Le jeune Dupont peut seulement réclamer celle dont il a hérité du vieux Dupont, et le vieux Dupont ne peut léguer que la propriété qu'il possède toujours. Mais si, un beau jour, le gouvernement de Syldavie est contraint ou même par exemple trompé par le gouvernement de Bordurie, et doit donner une partie de son territoire, il est absurde de réclamer que les gouvernements ou les habitants des deux pays soient empêchés pour toujours de réclamer une réunification de la Syldavie en raison de la sacralisation d'un

³⁸ F.J.P. Veale, *Advance to Barbarism*, Appleton, Wis., C.C. Nelson, 1953, p. 63. De la même manière, le professeur Nef écrit, sur la guerre de don Carlos, faite en Italie entre la France, l'Espagne, et la Sardaigne contre l'Autriche, au dix-huitième siècle : « le siège de Milan par les alliés et plusieurs semaines plus tard à Parme. (...) Les armées rivales se sont réunies dans une bataille féroce en dehors de la ville. Dans ni l'un ni l'autre endroit, il y avait de compassion de la part des habitants, sérieusement balancés entre l'un et l'autre camp. Ils avaient uniquement peur de ce que les troupes de l'une ou l'autre armée pouvaient faire dans les villes, et du pillage. La crainte était sans fondement. À Parme, les citoyens ont couru aux murs de la ville pour observer la bataille dans la campagne en contrebas. », John U. Nef, *War and Human Progress*, Cambridge, Harvard University Press, 1950, p. 158. Cf. aussi Hoffman Nickerson, *Can We Limit War ?*, New York, Frederick A. Stoke, 1934.

³⁹ Nef, *War and Human Progress*, p. 162.

⁴⁰ Ibid., p. 161. Sur la recommandation faite par les chefs de la Révolution américaine de faire du commerce avec l'ennemi, voir Joseph Dorfman, *The Economic Mind in American Civilization*, New York, Viking Press, 1946, vol. 1, pp. 210-11.

traité. Ni les personnes ni la terre de Bordurie du nord-ouest ne sont possédées par l'un ou l'autre des deux gouvernements. En corollaire, un gouvernement ne peut certainement pas lier, au nom du passé, un gouvernement postérieur par un traité. Un gouvernement révolutionnaire qui renverse le roi de Bordurie pourrait, pareillement, être à peine sommé de s'expliquer des actions ou des dettes du roi, parce qu'un gouvernement n'est pas, à l'instar d'un enfant, un vrai « héritier » de la propriété de son prédécesseur.

L'histoire conçue comme une course-poursuite entre le pouvoir d'Etat et la puissance sociale

Comme les deux formes basiques et mutuellement exclusives d'interrelations entre les hommes sont ou bien la coopération paisible ou bien l'exploitation coercitive, la production ou bien la prédation, ainsi l'histoire de l'humanité, en particulier l'histoire de son économie, peut être considérée comme un combat entre ces deux principes. D'une part, il y a productivité créatrice, échange paisible et coopération ; de l'autre, dictature coercitive et prédation imposées à ces relations sociales. Albert Jay Nock a nommé avec brio ces forces de contestation : « puissance sociale » et « pouvoir d'Etat »⁴¹. La puissance sociale est *le pouvoir de l'homme sur la nature*, sa transformation coopérative des ressources de la nature et l'aperçu de la loi naturelle, au profit de tous les individus participants. La puissance sociale est le pouvoir sur la nature, et les conditions de vie réalisées par les hommes grâce à l'échange mutuel. Le pouvoir d'Etat, comme nous avons vu, est la saisie coercitive et parasitaire de cette production – il assèche les fruits de la société au profit de dirigeants non productifs (sinon réellement anti-productifs). Tandis que la puissance sociale touche à la nature, le pouvoir d'Etat est *le pouvoir sur l'homme*. Tout au long de l'histoire, les forces productives et créatives de l'homme ont sculpté, maintes et maintes fois, de nouvelles manières de transformer la nature au bénéfice de l'homme. C'était du temps où la puissance sociale a jailli à la face du pouvoir d'Etat, et où l'empiètement de l'Etat a considérablement diminué. Mais à chaque fois,

après un délai plus ou moins long, l'Etat a pénétré ces nouveaux secteurs, pour estropier et confisquer la puissance sociale une fois encore⁴². Si la période du XVIIe au XIXe siècle a été, dans beaucoup de pays occidentaux, une phase d'accélération de la puissance sociale, et en corollaire d'amélioration de la liberté, de la paix et du bien-être matériel, le vingtième siècle a été principalement un âge dans lequel le pouvoir d'Etat l'a rattrapé – avec pour conséquence un retour à l'esclavage, à la guerre et à la destruction⁴³.

En ce siècle, la race humaine fait face, à nouveau, au règne virulent de l'Etat - de l'Etat armé à présent des fruits de la puissance créatrice de l'homme, confisqués et perverti au bénéfice des objectifs de l'Etat. Les derniers siècles étaient des périodes durant lesquelles les hommes ont essayé de créer des limites constitutionnelles ou autres au pouvoir de l'Etat, pour constater finalement que de telles limites, tout comme toute autre tentative, ont échoué. Des nombreuses formes que les gouvernements ont prises au fil des siècles, de tous les concepts et institutions qui ont été essayés, aucun n'a réussi à maintenir l'Etat sous contrôle. Le problème de l'Etat est évidemment très loin d'être réglé. De nouveaux chemins d'enquête doivent peut-être être explorés, si toutefois la solution finale de la question de l'Etat doit jamais être atteinte⁴⁴.

Murray N. Rothbard, *Egalitarianism as a Revolt Against Nature and Other Essays*, Auburn, Mises Institute, 2000 (1974), pp. 55-88.

⁴² Parmi le flux de l'expansion ou de la contraction, l'Etat s'assure toujours qu'il possède et maintient certains « postes de commandement » cruciaux de l'économie et de la société. Parmi ces postes se trouvent le monopole de violence, le monopole de la puissance juridique suprême, les canaux de communication et le transport (poste, routes, fleuves, lignes aériennes), qui ont irrigué l'eau des despotismes orientaux, et l'éducation – pour façonner les avis de ses futurs citoyens. Dans l'économie moderne, l'argent est le poste de commandement critique.

⁴³ Ce processus parasitaire de « rattrapage » a été presque ouvertement proclamé par Karl Marx, qui a concédé que le socialisme doit être établi par la saisie du capital *précédemment accumulé* par le capitalisme.

⁴⁴ Très certainement, un ingrédient indispensable d'une telle solution doit être la lutte contre l'alliance des intellectuels et de l'Etat, par la création des centres d'enquête et d'éducation intellectuelles, qui seront indépendants du pouvoir d'Etat. Christopher Dawson note que les grands mouvements intellectuels de la Renaissance et des Lumières ont été réalisés en travaillant en dehors de, et parfois contre, les universités solidement retranchées. Ces académies des idées nouvelles furent établies par des patrons indépendants. Voir Christopher Dawson, *The Crisis of Western Education*, New York, Sheed and Ward, 1961.

⁴¹ Sur les concepts de puissance sociale et de pouvoir d'Etat, voir Albert J. Nock, *Our Enemy the State*, Caldwell, Idaho, Caxton Printers, 1946. Voir aussi Nock, *Memoirs of a Superfluous Man*, New York, Harpers, 1943, et Frank Chodorov, *The Rise and Fall of Society*, New York, Devin-Adair, 1959.

SOMMAIRE

Ce que l'Etat n'est pas	1
Ce qu'est l'Etat	2
Comment l'Etat se maintient.....	4
Comment l'Etat transcende ses limites	7
Ce dont l'Etat a peur	11
Comment les Etats entrent en relation les uns les autres	12
L'histoire conçue comme une course-poursuite entre le pouvoir d'Etat et la puissance sociale	14

***Liberaux.org, join the French
libertarian community!***

